



PAYS DE LA VALLÉE DU CHER  
ET DU ROMORANTINAI

**N°24.002**

**Date de convocation**

12.02.2024

**Nombre de membres votants :**

- ✧ En exercice : 60
- ✧ Présents : 38
- ✧ Votants : 44

**Objet :**

**VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE SUR LA BASE D'UN  
RAPPORT – EXERCICE 2024**

- Transmis à la Préfecture le :

- Reçu le :

- Publication le :  
Ou notifié le :

Pour extrait conforme au  
Registre des délibérations

SELLES-SUR-CHER, le

*15 mars 2024*

LE PRESIDENT,

**SYNDICAT MIXTE**  
PAYS de  
la VALLEE du CHER  
et du ROMORANTINAI

1, quai Soubeyran  
Tél. 02.54.97.78.60

Christophe THORIN

41130 SELLES-SUR-CHER

**DELIBERATION N°24.002  
DU COMITE SYNDICAL DU PAYS DE  
LA VALLEE DU CHER  
ET DU ROMORANTINAI**

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 041-254177785-20240229-DEL2400\_PVCR-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf février à dix-huit heures, le Comité syndical s'est réuni à Chémery, sous la présidence de M. Christophe THORIN.

**Présents :** Les membres du Comité Syndical élus au Syndicat mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois.

**ANGE :** Patrice BLONDEAU \_ **Canton ST AIGNAN :** Philippe SARTORI \_ **Canton SELLES :** Christophe THORIN \_ **CCV2C :** Jacques PAOLETTI \_ **CHATRES-SUR-CHER :** Sylvie DOUCET \_ **CHEMERY :** Anne-Marie THEVENET \_ **CHISSAY-EN-TOURAINNE :** Philippe PLASSAIS \_ **CHOUSSY :** Sylvie BOREL / Marie-Claude DEMOULIN \_ **COUDES :** Anne BOURDIN \_ **COUFFY :** Stéphanie SICAULT / Gérard LEVIER \_ **COURMEMIN :** Gilles CHANTIER \_ **FAVEROLLES-SUR-CHER :** Elisabeth AUGÉ \_ **FRESNES :** Patrick GAUTIER \_ **GIEVRES :** Marie-Thérèse DRUESNE / Françoise GILOT-LECLERC \_ **LANGON :** Sylvain DURAND \_ **LASSAY SUR CROISNE :** François GAUTRY \_ **LE CONTROIS EN SOLOGNE :** Quentin LEGOUY - Jean-Yves DROUHIN - Pascale TETOT \_ **LOREUX :** Joël HERISSET \_ **MENNETOU-SUR-CHER :** Martine TONNARD \_ **MEUSNES :** Véronique SERIEYS / Daniel SINSON \_ **MONTHOU-SUR-CHER :** Marceau MARQ \_ **MONTRICHARD VAL DE CHER :** Michel DUMONT-DAYOT - Jean-Claude GAGNEUX \_ **MUR-DE-SOLOGNE :** Yves VILLANUEVA \_ **NOYERS-SUR-CHER :** André COUETTE \_ **POUILLE :** Alain GOUTX \_ **PRUNIER EN SOLOGNE :** Aurélien BERTRAND \_ **SAINT-AIGNAN :** Xavier TROTIGNON \_ **SAINT-GEORGES-SUR-CHER :** Bernard CLICHY \_ **SAINT-JULIEN-DE-CHEDON :** Jean-Claude HENAULT \_ **SAINT-JULIEN-SUR-CHER :** Romain SOURIOUX \_ **SEIGY :** Pedro BACHLER / Florence FOUSSIER \_ **SELLES-SUR-CHER :** Stella COCHETON \_ **SOINGS-EN-SOLOGNE :** Bernard BIETTE \_ **VILLEFRANCHE-SUR-CHER :** Bruno MARECHAL / Nelly ANTOINE \_ **VILLEHERVIERS :** François CAVALIE

**Procurations / Excusés :**

**BILLY :** Jean-Marc NORBERT – pouvoir à Sylvie DOUCET \_ **LE CONTROIS EN SOLOGNE :** Béatrice HUC – pouvoir à Pascale TETOT \_ **PONTLEVOY :** Jean-Louis BERTHAULT – pouvoir à Jacques PAOLETTI \_ **ROMORANTIN :** Jeanny LORGEUX – pouvoir à Christophe THORIN \_ **SASSAY :** Sylviane TURMEAUX – pouvoir à Anne-Marie THEVENET.

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie DOUCET, 6eme Vice-Présidente

Ce débat doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif et porte sur les orientations générales pour l'exercice budgétaire concerné.

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu les articles L2312-1 et D2312-3 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire ;

Considérant le débat qui s'est tenu lors de la séance du Comité Syndical le 29 février 2024 ;

Considérant le rapport d'orientation budgétaire (en annexe 1) ;

► **LE COMITE SYNDICAL DECIDE**, après en avoir délibéré, d'approuver à l'unanimité les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2024.

LE PRESIDENT,

Christophe THORIN



PAYS DE LA VALLÉE DU CHER  
ET DU ROMORANTINAIS

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 041-254177785-20240229-DEL2400\_PVCR-DE

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2024

### 1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE BUDGÉTAIRE 2024 :

#### I. Missions du Pays

#### II. Particularités du contexte 2024

### 2. DÉTAILS DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024 :

#### III. Dépenses

#### IV. Recettes

\* \* \* \* \*

### 1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE BUDGÉTAIRE 2024 :

#### I. MISSIONS DU PAYS POUR 2024

- La **contractualisation régionale** : préparation de la nouvelle contractualisation Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2024-2030, avec les EPCI avec signature espérée en septembre 2024,
- Lancement de la nouvelle **programmation LEADER 2023-2027** ; conventionnement opérationnel via le GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais depuis le 06 décembre 2023,
- La programmation et l'animation du **Pays d'art et d'histoire** en vue de préparer le renouvellement du label PAH pour septembre 2024,
- Poursuite de l'animation du dispositif **Conseil en Energie Partagé CEP** ; et jusqu'en 2025 pour le Cot/Enr,
- Lancement en 2024 de la Coordination du **Comité d'itinéraire de la véloroute « Coeur de France à vélo »** et mise en tourisme aux cotés des partenaires,
- L'élaboration de la stratégie et du plan d'actions du **Projet alimentaire de territoire (PAT)** du Pays en 2024,
- Poursuite de l'animation engagée fin 2023 du **dispositif « veille santé »** aux côtés des CPTS et contrats locaux de santé des communautés de communes.

#### II. PARTICULARITÉS CONTEXTE 2024 :

les orientations budgétaires proposées cette année tiennent compte d'un **excédent budgétaire** dû à une politique de gestion budgétaire rigoureuse **menée en 2023**, justifiée par l'avenir incertain du Pays et de la pérennisation de ses missions (aléas politiques et administratif en 2023) ; incertitude sur le renouvellement du Label du Pays d'Art et d'Histoire, non réponse de la candidature Leader, nouvelle politique régionale de contractualisation orientés EPCI et perception des subventions FEADER 2021 et 2022 pour l'animation des postes du Leader et du PAH en fin d'année 2023.

### Participations

- Stabilité des cotisations depuis 2021 : 1€/habitant pour les communes ; 1,5€/habitant pour les Communautés de Communes.

### PAH – Pays d’Art et d’Histoire

- La labellisation du territoire prenant fin en septembre 2024, son renouvellement nécessitera une ingénierie dédiée, tout comme la nécessité de réfléchir à la constitution d’un *CIAP* (Centre d’Interprétation de l’Architecture et du Patrimoine) ; Pour cela, une étude devra être engagée et à moyen terme une ingénierie devra également y être dédiée. Il sera aussi important de travailler au calibrage d’investissements opérationnels. Aucune recette pour financer le poste de la chargée de mission PAH – **56 000€**.

### Culture

- Dans le cadre du projet scientifique et culturel porté par le Département pour le site gallo-romain, Tasciaca, le Pays, dans le cadre d’une Convention, doit participer financièrement au projet départemental scientifique et culturel pour contribuer financièrement entre autres au poste de la chargée de mission du département Culture du Conseil Départemental 41 – à hauteur de **42 000€**, dont le versement est prévu en 2024.

### CRST – Contrat Régional de Solidarité Territoriale

- Les participations historiques de la Région pour l’accompagnement des postes liés à l’animation du CRST (Agent de développement et assistante) ne sont qu’en partie reconduites : dans le nouveau cadre, seul un forfait de **35 000€** est proposé pour accompagner le financement du poste d’Agent de développement sur 6 ans.

### Leader

- Une perception irrégulière des subventions du FEADER depuis plusieurs années : La **perception des subventions** concernant l’animation gestion du LEADER d’avril 2023 à décembre 2024, n’est-elle prévue, à minima, que **pour 2025**.

### CEP / CotEnR

- Une participation financière sera sollicitée dans le cadre de la Convention d’Objectifs et de Moyens du prochain CRST (perception escomptée de **20 000€** fin 2024 ou début 2025).
- Aucun financement de l’ADEME prévu en 2024.

### PAT – Projet Alimentaire de Territoire

- Dans le cadre du PAT en émergence (niveau 1), le Pays se doit de justifier auprès de la DRAAF l’animation efficiente du programme d’actions du PAT. Pour passer en niveau 2, il faut impérativement justifier d’une ingénierie dédiée et avoir élaboré un programme d’actions.
- Pour les financements, une demande d’aide FEDER et un positionnement sur le prochain CRST (via la Convention d’Objectifs et de Moyens) seront sollicités.
- En l’absence de certitudes en matière de recettes, les missions d’animations du PAT pourraient être assurées en interne.

### Tourisme cyclable

- 2024 sera l’année de la mise en tourisme autour de « Cœur de France à vélo » ; le Pays sera pleinement acteur en tant que coordinateur du comité d’itinéraire « cœur de France à vélo » aux côtés des partenaires et EPCI.
- Cette mission sera assurée par le Directeur-Agent de développement

### Veille Santé

- Poursuite et finalisation de la Veille Santé sur le Territoire, avec la définition des bassins potentiellement à risque et articulation d’actions avec la CCV2C, la CCRM ainsi qu’avec les CPTS et CLS.
- Cette mission sera assurée par le Directeur-Agent de développement

\*\*\*\*\*

## 2. DÉTAILS DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024 :

### Situation des dépenses de personnel :

Les recettes attendues en 2024 ne seront pas à la hauteur des charges de personnel à assumer. Seul l'excédent de fonctionnement, lié notamment à la perception en 2023 des subventions LEADER 2021 et 2022 pour l'ingénierie des postes d'animations LEADER et PAH, ainsi que la politique d'austérité menée sur l'année 2023 permettront la prise en charge de l'ensemble des postes actuels et à venir.

Le Pays provisionne les excédents de fonctionnement capitalisés sur les années précédentes pour assumer des dépenses de fonctionnement qui ne seront pas compensées par un niveau suffisant de recettes en 2024.

### RAPPORT DETAILLE : DEPENSES 2024

#### CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES : 420 000€ OB 2024

#### Effectifs du Syndicat de Pays au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- 1 Ingénieur territorial-principal titulaire, Directeur- agent de développement : Julien BEAUDON
- 1 attachée territoriale contractuelle, animateur/trice Leader : Camille GILLET
- 1 attaché territorial contractuel, Conseiller en Energie Partagée/COTEnr: Emmanuel CHARONNET
- 1 adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, assistante de Direction – Comptable : Natacha GUERIN
- 1 attaché de conservation du patrimoine titulaire, animatrice du Pays d'art et d'histoire, en congé maternité jusqu'en avril puis en congé parental jusqu'en octobre 2024 : Valérie CHAPEAU
- 1 adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire, en disponibilité renouvelée jusqu'en 2025, secrétaire assistante : Daphné ECHEVARD

SERVICE	Coûts chargés annuels des collaborateurs (sans les charges de gestion courante du Pays)	PARTICIPATION ATTENDUES		% participation globale sur les charges de personnels
Tasciaca	42 000 €	0 €		
Ciap/PAH	115 000 €	13 465 €	Vivinter (du 01.01 au 07.04.2024)	3.05%
pôle Direction	147 000 €	35 000 €	Région (24% du cout du pôle Direction)	7.92%
PAT	46 000 €	27 501 €	DRAAF (60% du cout du poste de PAT)	6.22%
CEP	46 000 €	0 €	ADEME	
LEADER	46 000 €	0 €	LEADER	
	<b>442 000 €</b>	<b>75 966 €</b>		
		27 000 €	Département	6.11%
		86 760 €	cotisations communes	19.63%
		130 140 €	cotisations EPCI	47%
		76 000 €	Conventionnement EPCI pour suivi des dispositifs financiers	
		<b>319 900 €</b>		
<b>COUT DES SALAIRES</b>		<b>PARTICIPATION</b>	<b>RESTE A CHARGE POUR LE PAYS</b>	
<b>442 000 €</b>		<b>395 866 €</b>	<b>46 134 €</b>	

**À venir en 2024 :**

- 1 chargé de mission Projet Alimentaire de Territoire
- 1 chargé de mission dédiée au renouvellement du Label Pays d'Art et d'Histoire
- 0.5 ETP animateur Réflexion CIAP / guide conférencier

**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES : 55 174.96€ OB 2024**

- Dont financement de l'ingénierie « Étude Scientifique Tasciaca » pour un montant de 42 000€

**CHARGES A CARACTERE GENERAL FRAIS DE STRUCTURES : 215 000€ OB 2024**

Depuis plusieurs années, le Pays reste vigilant sur la stabilité des charges à caractères générales et frais de structures. Cette année, afin de tenir compte des besoins de service déjà identifiés lors des comités syndicaux précédents et tenir compte de l'augmentation des missions du Pays et de la logistique inhérente, on constatera une légère augmentation des charges courantes.

**→ *Dont programmation et études 80 000€ :***

- Étude Veille santé (Obs 41)
- Étude en lien avec le comité d'itinéraire pour la mise en tourisme de « Cœur de France à vélo »
- Élaboration d'un projet de route des terroirs et de la gastronomie entre le Pays Vallée du cher et le Pays de Grande Sologne et mise en valeurs des produits locaux
- Poursuite des actions dans le cadre de la veille Santé
- Étude de faisabilité pour l'élaboration d'un CIAP
- Finalisation de l'étude Climagri
- Réflexion sur une mise en place de plate-forme de capitalisation de données énergétiques des collectivités.

**VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 63 000€ OB 2024**

Nouveauté en 2024 : un report d'une partie de l'excédent de fonctionnement vers les dépenses d'investissement, qui correspondent au financement reporté depuis 2 ans d'un véhicule de service, au réaménagement de la salle de réunion au siège social du Syndicat de Pays, au renouvellement du parc informatique du Pays (entièrement amortis), et poursuite du financement des outils de communication du Pays.

## RAPPORT DETAILLE : RECETTES 2024

### LA PARTICIPATION DE LA RÉGION - 35 000 €

Depuis l'année 2023, et la mise en place des nouvelles modalités de contractualisation régionale, la région résume sa participation au seul financement d'une partie du poste d'agent de développement à hauteur de 35 000 €.

### LA PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT – 27 000 €

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher a confirmé une participation de 27 000€.

### LA PARTICIPATION DU FEADER – 0 €

Aucun versement de subvention FEADER n'est prévu en 2024 pour le financement du poste de l'animatrice leader. Les versements devraient être constatés à partir de 2025.

### LA PARTICIPATION DE L'ADEME – 0 €

Aucun financement prévu pour le poste de COTEnR en 2024.

### LA PARTICIPATION DE LA DRAAF – 27 502 €

Le solde de la subvention accordée par la DRAAF dans le cadre du projet alimentaire de territoire (PAT) devrait être versé courant 2024.

### UNE STABILITÉ STRICTE À LONG TERME DES COTISATIONS DES COMMUNES ET DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES : UNE PARTICIPATION STABLE POUR 2024 - 216 900 €

Aucune augmentation des participations des communes et communautés de communes n'est prévue. Stabilité des participations depuis octobre 2021.

Les cotisations sont toujours calculées sur la base du recensement en vigueur (population DGF).

### CONVENTIONNEMENT AVEC LES EPCI– 76 000 €

Pour la délégation du suivi et de la gestion notamment du CRST 2 : les Communautés de Communes ont estimé qu'il serait dommage de ne pas poursuivre la collaboration avec le Pays, dont l'expertise, l'ingénierie et le savoir-faire sont reconnus unanimement sur l'animation du CRST, tant par le Territoire qu'au niveau de la Région. Afin de faciliter la capitalisation des futurs projets et rester efficient dans la co-construction avec la Région pour le prochain contrat, les EPCI et les membres du Bureau du Pays ont consolidé ce partenariat par la mise en place de deux conventions, contractualisant chacune avec le Pays, la délégation des missions d'élaboration, d'animation et de suivi du prochain CRST.

### EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE – 363 600 €

Cet excédent s'explique pour partie :

Par la **perception des subventions FEADER 2021 et 2022 (animation des postes du Leader et du PAH) qu'en fin d'année 2023 (176 K€),**

Par une politique de gestion budgétaire rigoureuse menée en 2023, justifiée par l'avenir incertain du Pays et la pérennisation de ses missions (aléas politiques et administratif en 2023),

Par l'incertitude sur le renouvellement du Label PAH, l'attente de la réponse à la candidature Leader, la nouvelle politique régionale de contractualisation priorisée vers les EPCI.

**CONCLUSION**

Le rapport d'orientation budgétaire 2024 a été élaboré en se basant sur une stabilité des participations des Communes et Communautés de communes, une nouvelle convention de partenariat avec les EPCI et en prévision de la forte baisse substantielle de recettes pour l'exercice 2024.

**Le budget sera à l'équilibre :**

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
<b>Stabilité des participations stables identiques depuis 2021</b>			
Charges à caractère général + amortissement + virement section investissement (63 000€)	286 900€	Excédent de fonctionnement reporté	363 662.96 €
Charges de personnel et frais assimilés	420 000€	Subventions + atténuations de charges + gestion courante	105 512 €
Autres charges de gestion courante (dont <u>Tasciaca</u> )	55 174.96€	Participations Communes/ CC	216 900 €
		Conventions avec EPCI	76 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>762 074.96 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>762 074.96 €</b>



Le Président  
Christophe THORIN